

Délibération n°
2026.027

Séance du 21/03/2026
N° ordre : 02



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
dont 1 pouvoir

OBJET :

ÉLECTION DU MAIRE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260321-DL2026_027-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Michel CENDRA-TERRASSA, doyen de l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Marie-Paule TOURNADOUR, Ange GUEGUEN, Victoria RIZZI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Jimmy ETTORI, Julie MAUGER, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Yoann BARROT, Stéphane BIRYCKI, Brigitte NIRONI, Daniel CHASSAIN, Marie LAPACHERIE, Maxime NICOLAU, Marie-Laure BOURGES, José PEREIRA, Jordan AUDIGUIER, Emma BLONDEL, Stéphane GEORGES, Elodie CHASSAGNE.

EXCUSES :

Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE).

SECRETAIRE : Maxime NICOLAU

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- M. Laurent MENSIGNAC,
- M. Stéphane GEORGES.

Les conditions de quorum étant remplies, le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin

Monsieur Eddie MARCOS fait acte de candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposée dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre des suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
MARCOS Eddie	25	Vingt-cinq

Monsieur MARCOS Eddie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2026,

Le Doyen de l'Assemblée,



Michel CENDRA-TERRASSA